



5445, av. De Gaspé, bur. 1005  
 Montréal (QC) H2T 3B2  
 Tél. : 514-288-6682  
 www.uda.ca

## ANNEXE C

### AVIS DE LEVÉE D'OPTION

(SELON L'ARTICLE 9-3.04, LA LEVÉE D'UNE REPRÉSENTATION  
 PRISE EN OPTION DOIT ÊTRE CONFIRMÉE À L'ARTISTE  
 AU MOYEN DU PRÉSENT FORMULAIRE,  
 AVEC COPIE À L'UNION DES ARTISTES ET À L'ADISQ)



1681, rue Saint-Denis  
 Montréal (QC) H2X 3K4  
 Tél. : 514-842-5147  
 www.adisq.com

**NOM DU PRODUCTEUR :** \_\_\_\_\_

**TITRE DE LA PRODUCTION :** \_\_\_\_\_

L'avis de levée d'option peut être utilisé individuellement (un formulaire pour chaque artiste visé) ou collectivement (un formulaire pour tous les artistes visés).

Nom(s) artiste(s) visé(s)	No de contrat

Nom(s) artiste(s) visé(s)	No de contrat

Description de la ou des représentation(s) levée(s) par le producteur :

Date(s)	Heure(s)	Lieu(x)	Capacité de salle

**Délai minimal pour lever l'option (art. 9-3.04) :**

- Option antérieure au début des représentations garanties ou durant la période de représentations garanties = 7 jours avant son exécution.
- Option postérieure à la période de représentations garanties = 10 jours avant la dernière représentation initialement garantie.
- Si l'option nécessite le paiement de frais de séjour hebdomadaire = 1 mois avant l'exécution.

\_\_\_\_\_  
 SIGNATURE DU PRODUCTEUR

\_\_\_\_\_  
 No UDA

\_\_\_\_\_  
 Date